Envoyé en préfecture le 02/06/2023
Reçu en préfecture le 02/06/2023
Publié le 02/06/2023
ID : 031-213101876-20230524-2023_090-DE

EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE de FONSORBES
Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Plaisance du Touch

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre mai, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.

Présents :
Mmes BOBO, BRUN, CALVO, GOSSELIN, LACOSTE, LE PRIOL, MARNAC, RIPOLL, SIMÉON, STEMER, VITET et VOISIN
MM. BAË, BARBA, BATAILLE, BONNET, BRIANTAIS, CANILLO, CHOUARD, FÉDOU, FRANCHINA, GAUTHIER, JÉROME, LERAT, MAILHÉ, PILET, RIVIER et SÉVERAC

Séance du
24 mai 2023
Acte n° **2023-090**

Absent(s) représenté(s) :
Mme BEAUFORT a donné procuration à Mme LACOSTE
Mme VALENTI a donné procuration à Mme GOSSELIN
M. LORRAIN a donné procuration à M. MAILHÉ
M. LOUZON a donné procuration à Mme VITET

Conseillers en exercice : 33

Absent(s) : Mme ROUER

Conseillers présents : 28

Secrétaire de séance : Mme MARNAC Sandrine

Date de la convocation : 16 mai 2023

Thème : 8.9 - CULTURE

Objet : Convention d'objectifs avec l'Association Graines d'Artistes de Fonsorbes pour l'année 2023

M. BARBA Jean-Luc, Conseiller délégué à la culture, expose au Conseil Municipal qu'au terme de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration, toute collectivité qui décide l'attribution au bénéfice d'une association d'une subvention de fonctionnement supérieure à 23 000 € est tenue d'établir avec cette dernière une convention précisant les engagements attendus en contrepartie de l'aide publique.

En conséquence, M. BARBA Jean-Luc demande au Conseil Municipal d'approuver la signature d'une convention d'objectifs avec l'Association Graines d'Artistes de Fonsorbes, pour l'année 2023, fixant les conditions suivantes :

- Article 1 : objet de la convention
- Article 2 : durée de la convention
- Article 3 : montant de la subvention
- Article 4 : modalités de versement de la subvention
- Article 5 : justificatifs
- Article 6 : autres engagements
- Article 7 : sanctions
- Article 8 : contrôles de la commune
- Article 9 : renouvellement – option évaluation
- Article 10 : avenant
- Article 11 : annexes
- Article 12 : résiliation
- Article 13 : recours

Entendu l'exposé de M. BARBA Jean-Luc, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

ARTICLE 1 : approuve la signature d'une convention d'objectifs avec l'association Graines d'Artistes de Fonsorbes pour l'année 2023.

ARTICLE 2 : dit que la présente délibération sera télétransmise à la Préfecture de Haute-Garonne pour contrôle de légalité.

ARTICLE 3 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité durant deux mois.

ARTICLE 4 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une insertion dans le tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 24 mai 2023.

.../...

Envoyé en préfecture le 02/06/2023
Reçu en préfecture le 02/06/2023
Publié le 02/06/2023
ID : 031-213101876-20230524-2023_090-DE

ARTICLE 5 : dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa télétransmission au représentant de l'État dans le Département et de sa publication sur le site Internet de la collectivité.

ARTICLE 6 : dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens www.telerecours.fr.

Mme la Maire et ses Adjoints sont autorisés à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Madame la Maire
SIMÉON Françoise

MAIRIE DE FONSORBES (Haute - Garonne)

La Secrétaire de Séance
MARNAC Sandrine

Tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 24 mai 2023 publié sur le site Internet de la collectivité le 02 JUIN 2023